

**Moratoire sur la pêche à la Perchaude au Lac Saint-Pierre :**  
**L'Association des biologistes du Québec rappelle le rôle des biologistes**  
**dans un processus démocratique sain**

L'Association des biologistes du Québec (ABQ), dont la mission est de soutenir ses membres dans la pratique de leur profession auprès des citoyens et organismes afin de favoriser la protection des intérêts du public sur les enjeux à caractère biologique, suit avec intérêt le débat public concernant la reconduction du moratoire sur la pêche à la perchaude au Lac Saint-Pierre en 2017. L'association appuie ce dialogue et cette délibération publique qui sont indispensables à une prise de décision éclairée au sein d'une société démocratique.

Sans prendre position sur le fond de l'enjeu qui semble faire débat au sein même de la profession, l'Association considère que certains propos sur l'éthique professionnelle des biologistes véhiculés récemment dans l'article intitulé « Demande de réouverture de la pêche à la perchaude: les municipalités divisées » publié dans les pages du *Nouvelliste* méritent d'être corrigés.

En effet, concernant la recherche d'appui de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre, on rapporte des propos à l'effet que « partout où les municipalités s'en réfèrent à des biologistes pour prendre leur décision, la réponse est non ». L'hypothèse avancée pour expliquer ces refus semble être que le jugement professionnel de tous les biologistes impliqués serait compromis par un lien avec M. Pierre Magnan (professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et membre du Comité aviseur scientifique ayant appuyé le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans sa prise de décision) sur la seule base du fait qu'il aurait participé à leur formation universitaire. De tels propos ne font pas que discréditer les biologistes œuvrant dans le milieu municipal, dont plusieurs sont membres de l'ABQ, ils ternissent l'image de la profession en entier, en plus de nuire au processus démocratique en minant la confiance du public. Fait à noter, l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre a elle-même fait appel à un biologiste pour formuler sa position demandant une levée partielle du moratoire.

Tout en saluant l'initiative de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre d'avoir eux-mêmes fait appel aux services d'un biologiste pour informer leur prise de position dans ce dossier, l'ABQ se doit d'intervenir pour souligner le droit des élus municipaux d'avoir aussi recours aux conseils de professionnels indépendants pour y voir plus clair.

Je rappelle que nos membres sont soumis à un code de déontologie visant à assurer que leurs actions et prises de positions soient basées sur un jugement impartial et professionnel en vue de protéger l'intérêt du public. Qu'ils œuvrent au sein d'organismes à but non lucratif, dans le milieu municipal, gouvernemental ou universitaire, le rôle des biologistes est de fournir les conseils permettant aux décideurs d'ancrer leurs actions dans la meilleure compréhension possible des enjeux biologiques, et ce dans l'intérêt du public.

---



Marie-Christine Bellemare

1<sup>ère</sup> Vice-présidente de l'ABQ